

## COMMUNE DE COURTHEZON

DECISION N° 2025/037

## PORTANT : CONTRAT CAMPAGNE DE REGULATION AVIAIRE – SASU CT FALCONRY

**Nous**, Maire de la Commune de Courthézon,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal N°2023071 du 11 Juillet 2023 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT ,

**Vu** l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

**Vu** le décret n°2018-1075 du 5 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

**Vu** la mise en concurrence par consultation simplifiée portant contrat campagne de régulation aviaire,

**Considérant** la proposition de SASU CT FALCONRY – 389 Chemin de la Jousseline–84250 LE THOR pour un montant annuel de 2.406,00€HT soit 2.887,20€TTC comme précisé dans le contrat ci-joint annexé,

**Considérant** que l'offre de cette entreprise répond aux critères de la consultation, il convient de signer le contrat à intervenir,

## DECIDE

**Article 1 :** De signer un contrat de campagne de régulation aviaire avec SASU CT FALCONRY – 389 Chemin de la Jousseline–84250 LE THOR.

Contrat d'une durée d'un an à compter du 01/01/2026 renouvelable 1 fois tacitement.

**Article 2 :** Les dépenses afférentes à cette prestation d'un montant annuel de 2.406,00€HT soit 2.887,20€TTC seront inscrites au budget de la ville exercices 2026 et suivants, et seront réglées après visa du service fait.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 4 :** La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat dans le département, publiée et affichée conformément aux dispositions de l'article L2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à COURTHEZON, le 02 Décembre 2025

Date de publication, certifiée  
exécutoire le :  
03 DEC. 2025



REÇU EN PREFECTURE

le 03/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DC-084-218400398-20251202-D2025037-00